

# Connaitre le paysage institutionnel et la politique actuelle liés aux usages de l'eau.

## Objectifs de la formation

Apporter des connaissances aux agriculteurs sur la ressource en eau et sur les organismes de planification, de gestion et de contrôle pour les aider à se positionner face aux tendances actuelles et à faire des choix quant à leurs investissements futurs.

## Pré-requis

Aucun pré-requis nécessaire

## Déroulé

- Connaitre la législation sur l'eau et l'organisation territoriale s'y afférant.
- S'approprier l'état des lieux de la ressource en eau et les problématiques actuelles et à venir.

## Contenus :

- la législation européenne en lien avec les usages agricole de l'eau et sa transcription dans la législation française.
  - Les objectifs d'atteinte du bon état des masses d'eau fixés par la directive cadre sur l'eau et l'objectif de gestion équilibré et durable des masses d'eau fixé par le législateur français.
  - La planification en France du SDAGE au SAGE et les instances de gestion concertée de l'eau. Focus sur l'Aude.
  - La gestion quantitative des masses d'eau, étude de volume prélevable et projet de territoire de gestion de l'eau. Le point en Languedoc-Roussillon.
  - L'irrigation en France. Faut-il la développer, où et comment ? Focus sur le Languedoc-Roussillon.
  - L'irrigation par transfert d'eau inter-bassin. L'irrigation par retenues de substitution. L'irrigation par réutilisation des eaux usées traitées.
  - Etudes de cas en Languedoc-Roussillon.
  - Gestion qualitative des masses d'eau et usage des pesticides. Le cas des zones de non traitement dans l'Aude.
- Bilan de la formation.

Méthodes pédagogiques et moyens matériels : Intervention en salle, powerpoint. Une place importante sera donnée à l'échange avec les participants, avec apport et réponses à leurs questionnements et problématiques.

Un support de formation et une attestation de formation seront distribués à l'issue de la formation à chaque stagiaire.

Note obtenue en terme de satisfaction des précédents stagiaires (toute formation organisée en 2020 par la Maison Paysanne) : 9,95/10

Toute inscription fait l'objet d'une confirmation écrite.

Formation accessible aux personnes à mobilité réduite, pour les autres types de handicap merci de nous contacter évaluer les dispositions à prendre.

## Dates, lieux et intervenants

**31 mars 2021**  
09:30 - 17:30 (7hrs)

Maison Paysanne, 1 avenue Salvador Allendé  
Limoux 11300

Thierry Uso, administrateur de la Régie des eaux de Montpellier-Méditerranée-Métropole. Olivier Gourbinot Juriste de la Fédération Nationale de l'Environnement du Languedoc Roussillon. Animation : Olivier Lozat, animateur Confédération paysanne.

## Partenaire(s)



## Financier(s)



## Bulletin d'inscription

Nom et Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Courriel : .....

Téléphone : .....

Pour s'inscrire : merci de contacter le responsable de stage par téléphone, mail ou de renvoyer ce bulletin (ou mentions identiques sur papier libre), et éventuellement votre chèque et attestation Vivea.

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))

## Infos complémentaires



**Durée de la formation** 1 jour(s)

**Date limite d'inscription** 23/03/2021

## Tarifs

Adhérent 175€

Non adhérent 175€

Non agricole 175€

Pris en charge pour les personnes éligibles au Vivea, Pour les personnes sans OPCA, nous contacter. Les midis : repas partagé.

## Plus de renseignements

Marie Coupet, responsable de stage.

mcoupet@mp11.fr

Maison Paysanne Aude

1, avenue Salvador Allende

11 300 Limoux

Tel. 04 68 31 01 14

N° d'organisme de formation :

76110169011